

**COMPTE-RENDU DE**  
**LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR n°62/NP**  
  
**REUNIE LE 19 JANVIER 2009**  
**Stade Blériot**

**Présents:** Norbert PERREUX, Bernard BEDUCHAUD, Carmen CHOQUE, Franck GAWLOWIEZ, Alain GOGIBUS, Gilles GUILLOT, Claude HUCHARD, Jacqueline MROZINSKI, André RICHEZ, Jacqueline RICHEZ, Teddy TORLET, Claudette VOLVERT.

**Absents excusés :** Michel MROZINSKI, Cédric MARTIN

**1. Approbation du CR de la réunion n° 61 :**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. Saint Sébastien :**

La plupart des trophées ont été récupérés pour les tirs de challenges du 21 janvier, à l'exception de celui de Gauthier HERBIN. Le président va en préparer un nouveau s'il n'est pas ramené à temps.

41 personnes inscrites à la soirée du 24 janvier. Montage de la salle à 10 heures, traiteur à 18 heures. Le président va acheter le vin. Carmen a la liste des courses. Rangement de la salle à partir de 2 heures 45.

**3. Championnat de la Marne des 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2009 :**

Montage de la salle le vendredi 30 au soir. Un affichage est en place à la salle pour l'inscription des bénévoles. Il faudra prévoir du monde pour le greffe, le changement des blasons, etc, pendant les deux jours.

Question de André : Carmen a-t-elle le droit de vendre des boissons alcoolisées à un archer ?

Réponse du président : règlementairement, l'alcool est interdit aux archers pendant la compétition. L'arbitre responsable du concours est chargé de suivre cette partie du règlement, à lui de moduler s'il le souhaite ou non cette règle. Si un archer demande une bière, en cassant la croute, c'est moins grave que s'il en est à sa 5<sup>ème</sup>, dans ce cas l'arbitre doit sanctionner. Concernant le repas des bénévoles samedi et dimanche, étant donné le peu de temps dont nous disposerons pour manger, chacun amènera son casse-croûte.

**4. Concours jeunes du 14 février 2009 :**

Teddy ne dispose plus de petits lots pour les jeunes, mais il précise que Cédric doit encore en avoir.

Il faudra acheter des bonbons, etc.

Voir avec les parents de Teddy pour les crêpes.

Un affichage est prévu également pour les bénévoles, nous avons le gymnase de 9 heures à 19 heures.

**5. Préparation de l'assemblée générale du 14 mars 2009 :**

Se déroulera à la salle René Tys comme l'année dernière, à 14 heures 30.

Le président a déjà préparé la plupart des documents qu'il a envoyés à la secrétaire.

La salle est réservée.

**6. Bilan du budget 2008 et prévisionnel 2009 :**

Concernant le budget 2008, il est en déficit de 5 736 €. Principales causes :

A la suite du vol au terrain Blériot en 2007 la porte blindée nous a coûté 1 400 € et n'a été remboursée que 180 € par l'assurance, qui règle le remplacement « à l'identique ».

Il a fallu acheter des vêtements d'avance pour les 4 ou 5 prochaines années, car la collection s'arrêtait fin 2008, soit 2 000 € dépensés en plus du prévisionnel.

Les dépenses pour les compétitions : 1000 € de plus que prévu et 600 € en plus pour le transport des athlètes.

La comparaison de l'état de l'actif de la compagnie de fin 2007 et de fin 2008 fait apparaître une augmentation en valeur du matériel et des vêtements de club correspondante aux achats effectués.

Pour 2009 le trésorier et le président ont établi un budget plus serré, qui permettra quand même à la Compagnie de vivre et de se développer normalement.

## COMPAGNIE D'ARC DE REIMS

Les différentes subventions que nous percevons sont en diminutions constantes depuis plusieurs années, et ne représentent que 21% de nos revenus, en 2008. Madame MICHEL adjointe aux sports de la Ville de REIMS trouve normal qu'un club comme le nôtre soit subventionné à hauteur d'environ 30% . Le calcul des subventions allouées aux clubs sportifs va être totalement redéfini à la Ville de Reims, après les Etats Généraux du Sport auxquels nous participons, mis en place depuis le début de l'année 2009. Nous espérons que la future subvention municipale ne représentera pas seulement un remboursement de nos frais de location du gymnase et du terrain, mais une réelle subvention de fonctionnement et de développement de nos activités.

### **7. Questions diverses :**

Organisation d'un loto.

Après consultation des membres du comité directeur, il a été arrêté la date du dimanche 29 mars après midi, à la salle du centre social de Bétheny.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

La Secrétaire,

Le Président,

Claudette VOLVERT

Norbert PERREUX